

Le 11 mars 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.  
Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 mars 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, M. Pierre CLAVEL, Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, M. Thomas VINCENT.

**Absents :**

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Fabienne MEYNAND , M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

**Procurations :**

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ, M. Jérôme DROUET à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN à M. Richard GRIFFON.

**Secrétaire :** Mme Jennifer DAUPHY-SABY.

**OBJET : Modification du tableau des effectifs à compter du 1er avril 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique territoriale,  
Vu le tableau des effectifs,  
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 8 février 2024,  
Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial. Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois.

Compte tenu :

- Des nécessités de services
- Des évolutions intervenant dans la carrière des agents
- Des mouvements de personnels

Le Maire propose au 1<sup>er</sup> avril 2024 de :

- créer 1 poste d'adjoint technique, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- supprimer 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- modifier la quotité horaire d'un poste d'adjoint administratif de 28h à 35h
- modifier la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique de 35h à 17h30

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :*

- ✚ **D'APPROUVER** les créations, suppressions et modification horaires des postes proposés,
- ✚ **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, annexé en

pièce jointe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240312-22-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président de séance,

Mme Jennifer DAUPHY SABY

Fait à La Fouillouse, le 12 mars 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET

